



Mode de calcul du salaire pour un mois incomplet

Par **ceciliace**, le **25/04/2011** à **10:38**

Bonjour,

Je suis rentrée dans l'entreprise le 21 février 2011 et l'ai quittée le 8 avril 2011.

Je suis payée au forfait (donc pas au nombre d'heures effectuées dans le mois) soit 2800€ brut/mois.

Mon employeur a calculé ma paye en février et en avril en considérant que février avait 22 jours ouvrables (il en a 20 cette année) et avril 22 aussi et il en a 21. Du coup, je me fais considérablement avoir. D'ailleurs j'ajoute qu'avec sa moyenne de 22 jours ouvrés par mois sur l'année on obtient 264 jours ouvrés pour 2011 alors qu'il y en a que 253 en réalité!!

Pour février ça donne : $2800 \times 6 \text{ (jours ouvrés travaillés)} / 22 = 763.63\text{€ brut}$

Pour avril ça donne : $2800 \times 6 / 22 = 763.63\text{€}$, même chose.

Si je veux jouer à leur vice, pourquoi ne pas prendre le calcul dans l'autre sens afin que ce soit moi qui y gagne : $2800 \times 14 \text{ (nombre de jours réellement pas travaillés en février)} / 22 = 1781\text{€}$ et donc je dois être payée $2800 - 1781 = 1018\text{€}$, ça fait une sacrée différence!

Pour moi, le plus juste est de se baser sur la REALITE et donc de prendre 20 jours ouvrés, soit : $2800 \times 6 / 20 = 840\text{€ brut}$.

Que suis-je en droit de demander à mon employeur pour le calcul svp?